



Février 2023



## Déroulement des inscriptions

1ère étape: PRE - INSCRIPTION

- ✿ Envoyer votre [bulletin d'inscription](#) (dernière page de ce catalogue) dûment rempli à la FORA par voie postale ou par mail OU inscrivez-vous sur le site FNO.fr
- ✿ Un mail de confirmation vous sera envoyé quelques jours après. **VOUS SEREZ AVISÉ EN CAS D'IMPOSSIBILITE D'INSCRIPTION ou de placement en liste d'attente.**

2ème étape: INSCRIPTION définitive

- ✿ **1 MOIS AVANT** la formation, vous recevrez un mail contenant la convention à renvoyer signée, accompagnée du règlement ou de la caution (information stipulée dans la convention). Le règlement peut se faire par chèque à l'ordre de la FORA ou par virement.

### 3<sup>ème</sup> étape: RAPPEL DE LA FORMATION

✿ Environ quinze jours avant la formation, vous recevrez un mail avec les diverses informations pratiques concernant le stage.

### 4<sup>ème</sup> étape: POST FORMATION

✿ Le chèque de règlement (format FIF-PL) sera encaissé dans un délai d'un mois à partir du début de la formation.

✿ Votre chèque de caution (format DPC) sera détruit après la clôture de votre dossier si vous avez répondu aux obligations.

✿ A la fin de la formation, vous recevrez un mail avec les divers questionnaires à remplir. Pour valider votre formation, vos réponses sont obligatoires. En l'absence de ces réponses, vous ne recevrez pas les différents justificatifs nécessaires à votre indemnisation par l'ANDPC ou le FIF-PL .

### INFORMATIONS UTILES

✿ Nos formations se déroulent en présentiel. Toutefois, si cela s'avère nécessaire, le format passera en distanciel.

✿ Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée et validées à réception du bulletin d'inscription dûment rempli.

✿ Pour les orthophonistes salariés, dont les frais de formation sont pris en charge par l'employeur, la procédure d'inscription est identique.

✿ Tout désistement doit être formulé par écrit (courrier ou mail) au moins 15 jours avant le début de la formation.

✿ FORA se réserve le droit d'annuler un stage, notamment si le nombre de participants est jugé insuffisant 15 jours avant son début. Le montant du stage sera alors intégralement remboursé mais les frais annexes (billets de train, hôtel) ne seront en aucun cas pris en charge.

✿ Chaque formation sera encadrée par un représentant de la FORA.

☼ Une évaluation des connaissances et de la satisfaction sera proposée après chaque formation.

☼ Toutes nos formations sont accessibles. En cas de handicap nécessitant des adaptations, veuillez contacter Madame Amélie Malbec-Petitjean (cf.contacts FORA).

☼ Les frais de participation peuvent être pris en charge par le FIF-PL, (toutes les formations non agréées par cet organisme en sont exclues).

Renseignements sur [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr).

N° déclaration d'activité FORA: 83 63 04443 63

## NOUVEAUTES

☼ *Les adhérents du SIORA bénéficieront d'une remise de 50 euros sur le coût de la formation indiqué sur le programme (exonération des frais de dossier), sous réserve d'être à jour de leur cotisation au moment de la formation.*

☼ Vous pouvez réserver une chambre d'hôtel à l'Hôtel Holiday Inn à tarif préférentiel auprès de Marie Jaillet : [marie.jaillet@hiclermont.com](mailto:marie.jaillet@hiclermont.com)

☼ Un minimum de cinq stagiaires inscrits sous le format DPC à une formation est maintenant requis pour que la prise en charge par l'ANDPC soit possible

**Pour comprendre comment déposer une demande de prise en charge DPC ou FIF-PL en moins de 3 minutes : cliquez sur le lien ci-dessous :**



# Prise en charge orthophonique auprès de patients en soins palliatifs et lors de l'accompagnement de fin de vie

---

Didier LEROND, Orthophoniste

**Nombre de participants : 20 personnes**

**Public concerné :**

- être titulaire du Certificat de Capacité en Orthophonie ou de tout titre admis en équivalence



## **OBJECTIFS PEDAGOGIQUES**

- Présenter les soins palliatifs et l'accompagnement de fin de vie
- Permettre aux orthophonistes de connaître les modalités particulières pour dispenser des soins orthophoniques de qualité auprès de patients en soins palliatifs et dans leur accompagnement de fin de vie
- Participer au travail pluridisciplinaire centré sur le patient comme la prise en charge des symptômes pénibles
- Amener la réflexion éthique sur l'utilité des soins
- Prendre en compte le décès du patient et les mécanismes du soignant face au patient qui meurt



## **MOYENS PEDAGOGIQUES et TECHNIQUES**

- vidéo, jeux de rôle...
- cas cliniques (du formateur et des participants) et vidéos émailleront le programme. Chaque participant sera amené à présenter un cas clinique qui seront discutés et travaillés en ateliers et restitués au grand groupe
- selon l'actualité, des points particuliers pourront être abordés lors d'échanges



## **PROGRAMME**

**PREMIER JOUR :** Des soins palliatifs vers l'orthophonie

Objectif : présenter le cadre réglementaire et particulier des SP que les orthophonistes méconnaissent et qu'ils-elles seront à même de rencontrer lors de prises en soins de patients à pathologies cancéreuses, neurodégénératives et liées au vieillissement...mais pas que. En effet, les soins palliatifs pédiatriques seront abordés durant ces 2 journées avec leurs spécificités liées aux enfants.

## **Matin : 9H00 – 12H30**

- Présentation des soins palliatifs
- Définition
- Lieux : USP, EMSP, LISP, ERSPP...
- Différences : curatif/ soins de confort/ palliatif
- Offre de soins : de quand jusque quand ?
- Pluri et interdisciplinarité : présentation des différents professionnels et du travail en équipe
- Lois, valeurs et éthique
- Présentation des lois de 1999, 2002, 2005 et 2016
- Droits du malade
- Droit à l'information sur son état de santé
- Personne de confiance
- Notion de soins déraisonnables
- Directives anticipées
- Nouvelles directions/fin de vie, euthanasie, suicide assisté
- Valeur, éthique, humanité
- Valeurs palliatives
- Ethique :
- Différences : morale/éthique/déontologie/droit
- Principes : autonomie, bienfaisance, non malfaisance, justice...
- Démarche pour une décision éthique
- Humanité
- Présentation du concept
- Place du regard, de la parole et du toucher

## **Après-midi : 13H30 – 17H00**

- Symptômes pénibles
  - Dyspnée et toux
  - Nausées et vomissements
  - Douleurs
    - Définition IASP
    - Prévalence
    - Repérage par les soignants
    - Différents types de douleurs
    - Spécificité en SPPédiatrique
    - Evaluation
    - Autoévaluation
    - Hétéro évaluation
    - Présentation de différentes grilles adultes et enfants
    - Traitements médicamenteux (avec effets délétères sur la vigilance et les fonctions cognitives) et non médicamenteux (massages,...)
- Souffrances et mort

- Notion de souffrance globale (total pain concept, C. Saunders)
- Souffrance psychologique, socio-familiale, spirituelle du malade et de ses proches
- Mécanismes de défense des soignants face au patient qui meurt

## **DEUXIEME JOUR : De l'orthophonie vers les soins palliatifs**

### Objectifs :

- Présenter les compétences des orthophonistes pour le patient (quel que soit l'âge) et au sein de l'équipe pluridisciplinaire
- Importance du bilan orthophonique
- Education thérapeutique du patient, des aidants et formation des soignants

### **Matin : 9H00 – 12H30**

- Soins de bouche
  - Buts : confort du malade, gestions des douleurs, maintien de l'hydratation, préservation des goûts et saveurs...
  - Conséquences de la sécheresse buccale : mécaniques, infectieuses, somatiques, psychologiques, pharmacologiques
  - Traitement de la sécheresse buccale
  - Problème de prise des médicaments PPM
  - Douleurs buccales
    - Conséquences sur l'alimentation et la communication
    - Descriptions et évaluations
  - Soins de bouche (TP)
  - Goûts et saveurs (TP)

### **Après-midi : 13H30 – 17H00**

- Alimentation, hydratation
  - Maintien des capacités d'alimentation et d'hydratation per os
    - Refus alimentaire
    - Risques alimentaires : fausses routes
    - Evaluation
    - Travail pluridisciplinaire : rôle de l'orthophoniste
  - Alimentation plaisir
  - La question du passage à l'alimentation artificielle : questions éthiques, techniques
- Communication
  - Difficultés de communication
  - Communiquer pour dire quoi ?
  - Maintien des capacités de communication verbale
  - Installation des moyens de communication supplétifs et augmentatifs facilitateurs
    - Code alphabétique

- Tableau de lettres et code couleur
- Besoins répétitifs
- Pictogrammes et carnet de communication
- Aides électroniques
- Rôle de l'orthophoniste au sein de l'équipe pluridisciplinaire
- Synthèse, analyse des pratiques, conclusion



**Dates : lundi 16 & mardi 17 octobre**



**Horaires : 9H00 – 12H30 / 13H30 – 17H00**



**Lieu: Hôtel Holiday Inn- 59 BD François Mitterrand- 63000 CLERMONT- FERRAND**



**Tarif sous format FIF-PL : 350 €**

**Tarif sous format DPC : 532 €**

**Formation éligible au FIF-PL  
Formation permettant de satisfaire à l'obligation de DPC, sous réserve d'acceptation par l'ANDPC.**